



AG2R LA MONDIALE

AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice comptable allant du 1^e janvier 2017 au 31 décembre 2017

Les frais d'intermédiation pour l'exercice comptable allant du 1^e janvier 2017 au 31 décembre 2017 ayant représenté un montant supérieur à 500 000 euros, la société de gestion AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a établi le présent compte-rendu conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de ses transactions sur des actions, la société de gestion AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a fait appel aux services de prestataires de services d'investissement qui perçoivent des frais d'intermédiation (toutes taxes comprises).

Les services fournis par les prestataires de service d'investissement sont :

- l'exécution des ordres,
- l'aide à la décision d'investissement.

1. Clef de répartition

Les frais d'intermédiation ont concerné l'ensemble des opérations sur actions effectuées tant sur les OPC que les portefeuilles gérés sous mandats.

Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution des ordres ont représenté : **55,68%** du volume total des frais payés

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté : **44,32%** du total des frais payés et ont servi pour des travaux d'analyse financière ou des outils d'aide à la décision.

2. Prévention des risques de conflits d'intérêts



Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts, la société de gestion AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a pris des dispositions dans le choix de ses intermédiaires financiers :

- elle n'accepte aucune soft commission de la part de ses prestataires ;
- elle applique une procédure de sélection des intermédiaires et contreparties ;
- les conventions signées avec ses intermédiaires financiers ne font pas état d'obligations de volumes d'affaires minimum, ni dispositifs de tarification incitatifs.

3. Accords de commission partagée

Au cours de la période sous revue, AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs a reversé **26,07%** des frais de services d'aide à la décision d'investissement à des prestataires tiers dans le cadre d'accords de commissions partagées.